

sous le nom de Division de l'établissement sur les terres. Le président de la Commission est aujourd'hui le chef de cette division.

En 1924, une entente intervint avec le gouvernement britannique pourvoyant à l'établissement de 3,000 familles britanniques, en l'espace de trois ans, sur les terres domaniales canadiennes. Jusqu'à la fin de 1926, les agents du ministère résidant en Grande-Bretagne et dans le nord de l'Irlande avaient donné leur approbation à 2,076 familles demandant à bénéficier de ces dispositions, mais 388 postulants s'étant récusés, le total net est de 1,688. Ces familles formaient un total de 9,367 individus, dont 1,335 enfants en âge de travailler. Pendant la première année, 459 familles arrivèrent et pendant la seconde année 1,039.

En 1925, le Ministre de l'Immigration et de la Colonisation négocia avec le gouvernement britannique une nouvelle convention stipulant une réduction considérable des frais de voyage en faveur des ouvriers agricoles britanniques; de son côté le ministre s'engageait à surveiller les intérêts des colons ainsi amenés pendant cinq ans, par l'intermédiaire de son personnel itinérant. Jusqu'au 31 décembre 1926 la sollicitude du département s'exerçait envers 2,486 personnes venues au Canada, sous les dispositions de cette convention; de plus, il s'était engagé à accueillir 10,000 autres immigrants en 1927 et à s'occuper d'eux pendant cinq ans.

A la date du 31 décembre 1926, la Division de l'Établissement sur les terres avait placé dans les fermes 22,335 ouvriers agricoles. Au cours de l'année 1926 seulement, elle avait placé 260 domestiques, plus 5,027 ouvriers agricoles, dont certains d'entre eux accompagnés de membres de leurs familles, ceux-ci étant au nombre de 4,163. De temps à autre cette Division, à la requête du ministère, eut à examiner les demandes faites par des personnes résidant au Canada pour l'admission d'Européens continentaux. Ces enquêtes ont nécessité de longs voyages en vue de s'assurer de la bonne foi des individus ainsi recommandés; elles portaient sur 19,270 demandes.

Le personnel de la Commission de la Terre au Soldat comptait 492 fonctionnaires et employés le 1er décembre 1926, soit une diminution de 69 p.c. depuis juin 1920. A ce moment, en pleine fièvre d'activité, il occupait 1,579 personnes.

2.—Secrétairerie d'État.

Le département du Secrétaire d'État fut institué sous sa forme actuelle en 1873 par la fusion en un seul organisme des secrétaireries d'état de la Puissance et des provinces. Le Secrétaire d'État est le porte-parole officiel du Gouverneur général et le truchement de communication entre les gouvernements fédéral et provinciaux, toute la correspondance étant échangée entre lui et les lieutenants-gouverneurs. Il est également le gardien du Grand Sceau du Canada et du Sceau Privé; enfin c'est le médium par lequel les citoyens peuvent se faire entendre du gouvernement.

Le Secrétaire d'État remplit aussi les fonctions de Registraire général et contre-signé toutes les proclamations, nominations, chartes, lettres patentes et autres documents revêtus du grand sceau. Il a dans ses attributions l'application des lois sur les compagnies, sur la tempérance, sur la naturalisation, sur les chambres de commerce et les syndicats ouvriers, sur la libération conditionnelle et sur les œuvres de guerre. Nous donnons ci-dessous un aperçu de son département.

Chartes d'incorporation.—Au cours de l'exercice 1925-26, 801 compagnies, ayant un capital de \$353,342,800, ont reçu l'investiture officielle. Pendant l'année, des lettres patentes supplémentaires furent accordées à 183 compagnies, dont 48 ont augmenté leur capitalisation d'une somme totale de \$33,303,500; 47 ont diminué